

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

8, place du champ de foire

16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :

D_2023_7_5A

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

L'an deux mille vingt trois, le vendredi 08 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 01 Septembre 2023

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry

Objet : Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité - abroge et remplace la délib D_2023_7_5 transmise le 11/09/2023

Pouvoirs :

Madame GANNE Julie a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
Madame RENARD Annie a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame GANNE Julie, Madame RENARD Annie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

- Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité et pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'une nouvelle organisation de l'équipe de ménage à la crèche familiale est étudiée avec l'appui d'un nouvel agent.

Aussi en raison de la tâche à effectuer, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C, à temps non complet et de l'autoriser à recruter un agent contractuel en CDD dans les conditions susvisées.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DÉCIDE :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique (catégorie C1) à temps non complet (11.5/35ème), pour accroissement temporaire d'activité.

- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée à compter du 12 septembre 2023, pour une durée de 10 mois et 19 jours soit jusqu'au 31 juillet 2024 inclus.

- La rémunération de l'agent sera fixée par référence aux indices (brut et majoré) du grade de recrutement correspondant à l'échelle C1, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur (le cas échéant).

AR Prefecture

016-211602362-20230908-D_2023_7_5A-DE
Reçu le 12/09/2023

- La dépense correspondante sera inscrite aux budgets 2023 et 2024.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/09/2023, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 12/09/2023

**Le Maire,
Michel CARTERET**

